

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

Conseil Municipal du LUNDI 30 juin 2025 à 19h

Date de convocation : 25 juin 2025

Convoqués et présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire

Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué

Mmes Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA,
Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, conseillers municipaux

Excusées ayant donné procuration :

Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Mme Nathalie BRUNET à Mme Stéphanie ROUSSIES

Le quorum est atteint (13 présents sur 15, quorum à 8)

Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 3 avril 2025

2. Groupe scolaire Jean Lurçat

- Tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2025/2026
- Réfection sanitaires école primaire : choix des entreprises et décision modificative n°1 à prendre
- Projet culturel préau école

3. Lot Numérique : autorisation à donner à Mme la Maire pour signer la convention portant création d'un groupement de commandes

4. Fédération Départementale d'énergies du Lot

- Dissimulation BT sur la route du Pech d'Embrieu et la rue des Crêtes
- Sécurisation et dissimulation sur la rue des Termes, l'impasse des Tours et l'allée des Termes

5. Adressage : création de la voie "Impasse de Lacombe"

6. Chambre des métiers et de l'artisanat Occitanie du Lot : demande de subvention pour trois enfants de la commune

7. Projet d'évolution du maillage postal

8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 3 avril 2025

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Groupe scolaire Jean Lurçat

- Tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2025/2026

Mme la Maire présente le tableau récapitulatif des dépenses qui fait apparaître une augmentation de 4% sur l'ensemble des dépenses due principalement à l'augmentation des frais énergies et des salaires. Le prix de revient d'un repas passe à 5,15 €. Mr Didier GAYA présente la proposition de la commission qui consiste à répercuter la hausse de 4% à moitié pour les enfants de la commune et en totalité pour les élèves extérieurs.

Pour la garderie, la commission propose une augmentation de 0,10 € sur le forfait.

Mme la Maire fait remarquer qu'il y a moins d'impayés car la commune a fait le choix de facturer plus souvent, ce qui fait des titres à recouvrer moins importants.

Tarifs proposés :

CANTINE

- Forfait journalier enfants de St Laurent : 4,00 € le repas
- Forfait journalier enfants hors commune : 4,60 € le repas
- Ticket enfants St Laurent + personnel : 4,50€ le repas
- Ticket enfants hors commune : 5,10 €
- Ticket enseignants + invités : 6,10 €.

GARDERIE

- Ticket : 4,80 € la journée
- Forfait journalier : 2,10 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus.

• **Réfection sanitaires école primaire : choix des entreprises et dm à prendre**

Mme la Maire rappelle que la rénovation des sanitaires de l'école primaire a été décidée lors de la séance du 30 avril 2024 avec la désignation de Mr Jean-Marc PIQUET comme maître d'œuvre.

Un appel à concurrence a été lancé avec consultation de plusieurs entreprises pour les 5 lots choisis.

Choix des entreprises retenues :

N° LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1	CLOISONS MENUISERIE	SARL LAFAGE	8 202.50 €
2	PLAQUISTERIE - PEINTURE	SARL LAFAGE	7 464.75 €
3	ELECTRICITE	FR ELECTRICITE	2 229 .00 €
4	PLOMBERIE	BRUNET ERIC	17 284.33 €
5	CARRELAGE	AB PITARQUE	9 126.26 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le choix des entreprises.

Décision modificative :

Mme la Maire rappelle qu'un programme n°470 a été ouvert au budget primitif 2025 pour la somme de 55 000 € afin de financer les travaux de réfection des sanitaires de l'école.

Le montant des travaux TTC étant de 58 052,21 € (travaux + honoraires), il est proposé de rajouter 5 000 € sur le programme n°470.

Après un vote à main levée, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 de la commune.

• **Projet culturel préau école**

Mme Emilie LEFEBVRE rappelle à l'assemblée que la commune a beaucoup travaillé pour la cour des maternelles (peintures au sol, réfection du revêtement), la cantine scolaire (projet Sismikazot) et dans les classes. Il serait donc pertinent de faire désormais un projet dans la cour du bas et de s'allier les talents de PAUL PEINTURE pour nous accompagner dans cette démarche, le but étant aussi de faire participer les enfants de l'école. Le sol de la cour fera l'objet d'une autre programmation. La commission école propose un travail sur le thème de Jean Lurçat pour les 3 murs et les 2 poteaux du préau. Un partenariat pourrait aussi être demandé avec les entreprises. Un devis a été établi par PAUL PEINTURE pour la somme HT de 5 130 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet culturel du préau de l'école primaire.

3. Lot Numérique : autorisation à donner à Mme la Maire pour signer la convention portant création d'un groupement de commandes

Mme la Maire rappelle que la commune adhère à Lot Numérique pour le wifi public. Elle a bénéficié de l'installation d'une borne dont l'exploitation est assurée dans le cadre d'un groupement de commandes et d'un marché porté par Lot Numérique qui s'achève en fin d'année 2025.

Afin de continuer à bénéficier du groupement de commandes, la commune doit signer une nouvelle convention.

Après un vote à main levée, le conseil municipal donne procuration à Mme la Maire pour signer la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes.

4. Fédération Départementale d'énergies du Lot

- **Dissimulation BT sur la route du Pech d'Embrieu et la rue des Crêtes**

Mme la Maire informe l'assemblée que des travaux d'enfouissement de réseau (BT, FT et EP) ont été décidés sur la commune de Belmont-Bretenoux en limite avec le Pech d'Embrieu. Elle précise qu'il serait intéressant de profiter de ces travaux afin d'enfouir les lignes cotés St Laurent et de classer ce secteur.

Ci-dessous le plan de financement proposé :

PRESTATION	TRAVAUX	COUT HT	FINANCEURS	PARTICIPATION	MONTANT CHARGE CNE
ER	Dissimulation	32 700 €	FDEL COMMUNE	85 % HT 15 % HT	27 795 € 4 905 €
FT	Dissimulation	6 448 €	COMMUNE	100 % TTC	7 738 €
EP	Dissimulation ou EXT	9 400 €	FDEL COMMUNE	50 % HT 50 % HT	4 700€ 4 700 €
ESTIMATION		48 548 €			17 343 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal donne procuration à Mme la Maire pour valider les travaux d'enfouissement des lignes sur la partie haute de la route du Pech d'Embrieu et sur la rue des Crêtes et demander toutes les subventions possibles.

- **Sécurisation et dissimulation sur la rue des Termes, l'impasse des Tours et l'allée des Termes**

Mme la Maire informe l'assemblée du futur projet d'enfouissement des lignes (BT, FT et EP) ainsi que la reprise des canalisations d'eau et d'assainissement sur la rue des Termes, l'impasse des Tours et l'allée des Termes.

PRESTATION	TRAVAUX	COUT HT	FINANCEURS	PARTICIPATION	MONTANT CHARGE CNE
ER	Sécurisation	172 300 €	FDEL	100 % HT	172 300 €
FT	Dissimulation	50 779 €	COMMUNE	100 % TTC	60 935 €
EP	Dissimulation ou EXT	65 700 €	FDEL COMMUNE	80 % HT 50 % HT	52 560 € 13 140 €
ER2	Dissimulation	65 100 €	FDEL COMMUNE	85 € HT 15 € HT	55 335 € 9 765 €
ESTIMATION		353 879 €			83 840 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal donne procuration à Mme la Maire pour valider le projet d'enfouissement des lignes sur le secteur de Béoune (rue des Termes, impasse des Tours et allée des termes) et demander toutes les subventions possibles.

5. Adressage : création de la voie "Impasse de Lacombe"

Mme la Maire informe l'assemblée que la commune a procédé à l'adressage sur toute la commune. Toutes les voies sont nommées sauf une qui a été oubliée. Il est proposé de la nommer « impasse de Lacombe ».

Après un vote à main levée, le conseil municipal donne un avis favorable pour créer « l'impasse de Lacombe ».

6. Chambre des métiers et de l'artisanat Occitanie du Lot : demande de subvention pour trois enfants de la commune

Mme la Maire informe que la chambre des métiers et de l'artisanat Occitanie a sollicité une aide de 80 € par apprentis domiciliés sur St Laurent les Tours.

Trois enfants de la commune sont concernés : Mathéo LENGLET, Lubin GUERIN et Enzo LAURENT.

Après un vote à main levée, le conseil municipal donne un avis favorable pour donner une aide de 240 € pour les apprentis de la commune.

7. Projet d'évolution du maillage postal

Mme la Maire informe la réception du courrier de la Poste sur le projet d'évolution du maillage postal implantée avec la suppression de la boîte postale au 156 rue du camp del mas à St Laurent les Tours. Elle informe que plusieurs collectivités sont dans notre cas. Elle propose de faire un courrier des maires pour se plaindre et refuser ce genre de pratique qui risque malheureusement à l'avenir de supprimer toutes les boîtes aux lettres de nos campagnes.

Après un vote à main levée, le conseil municipal donne un avis favorable pour refuser le projet d'évolution du maillage postal.

8. Questions diverses

- Arrivée de Mr Bastien VIARD au service technique en renfort de Mr Matthieu SAURA suite à l'arrêt de travail de Mr Frédéric BORIE. Une proposition de contrat en apprentissage est à l'étude.

L'association APIE a été sollicitée en juin 2025 mais n'a donné satisfaction que les deux premières semaines.

- Bilan production PV / autoconsommation + clim

Mme la Maire souhaite communiquer le bilan énergétique qui a été calculé suite à l'installation au groupe scolaire de la pompe à chaleur et des panneaux photovoltaïques. Elle remercie et donne la parole à Mme Hélène LAPORTE qui a effectué ce bilan.

Elle indique que, par choix, nous avons installé une production photovoltaïque modeste (9 Kwh) car une étude fine de la consommation à l'école a montré que nous consommons surtout le matin alors que les panneaux produisent surtout l'après-midi. Néanmoins, il s'avère que le bilan est très positif car nous avons consommé beaucoup moins de gaz que les années précédentes pour la même qualité de chauffage, et la production de la pompe à chaleur est beaucoup moins onéreuse que celle de la chaudière à gaz. Au final, sur les 5 mois d'hiver, nous avons une consommation électrique plus importante de 2218 € mais une consommation moindre de gaz de 3389 €. De plus les panneaux photovoltaïques ont produit l'équivalent de 949 €. S'ensuit une économie sur l'hiver de 2120 €.

Mr Stéphane DEVEZ commente qu'à ce rythme nous aurons rapidement amorti l'investissement. Mme la Maire rappelle que l'installation de la pompe à chaleur et des panneaux photovoltaïques a coûté 53 851,07 € HT, subventionnée à hauteur de 63 % avec le relampage, les récupérateurs d'eau et la désimperméabilisation.

Mr Didier GAYA demande s'il serait envisageable de couper totalement la chaudière à gaz : cela n'est pas possible car elle est nécessaire pour les parties communes, qui ne sont pas équipées en split.

Mr Francis JAMMES rappelle que l'électricité d'origine photovoltaïque produite pendant l'été ne sera pas perdue grâce à l'option d'autoconsommation collective qui permettra de réduire les factures de la mairie et du foyer rural.

Hormis l'aspect financier, il faut prendre en compte le confort notable apporté par la pompe à chaleur qui permet aussi de rafraîchir les classes, la cantine et la garderie en juin et en septembre. L'épisode caniculaire que nous connaissons depuis 2 semaines confirme le bien-fondé de notre choix ; l'inspection académique ce matin même ayant suggéré de fermer les classes si nécessaire, et nous ne sommes pas du tout concernés.

Informations diverses

- Ecole : Un grand merci est dit à Mr Michel ARNAUDET pour sa mission de directeur du groupe SCOLAIRE et son engagement envers ses collègues, les parents et les enfants. En septembre 2025, arrivée de Mme Régine PROENÇA en tant que directrice qui va le suppléer le jeudi et vendredi en classe et sera en décharge le lundi. Les classes seront assurées le lundi et mardi par Mme Kélia OUBREYRIE
- Travaux avenue Jean Lurçat avec nouveau plan de financement suite au devis de l'entreprise TPJ moins onéreux que l'estimatif initial.

Accord de la subvention DETR pour la somme de 80 967.86 €.

Point de travaux : il reste la couche de roulement et le marquage au sol qui ne sont pas possibles à réaliser en raison de la chaleur trop importante. Actuellement les panneaux de signalisation plus hauts sont dangereux car il n'y a pas de marquage au sol. Il sera demandé à l'entreprise TPJ d'effectuer le traçage du stop à l'intersection de la rue des écoliers et de l'avenue Jean Lurçat.

- Nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner accordées en 2024 : 13
- Rallye castine : Mme La Maire informe du courrier de remerciement reçu de Mr Stéphane DEVEZ pour la saison 2025, prochaines dates les 6, 7 et 8 mars 2026 si pas d'élections municipales prévues à ces dates-là.
- Echo des tours : la parution est à faire avant le 1/09 (date impérative suite aux prochaines élections municipales).
- Nouveaux horaires du Syded du 30/06/2025 au 31/08/2025 de 7h-13h. Pour info, les pass SYded sont en cours. Ne pas hésiter à se rendre à la déchetterie avec une facture afin de prouver son domicile dans le Lot.
- Mme Ginette GINESTE informe qu'elle a participé aux portes ouvertes de Cap France de Terrou et présente le flyer récupéré.
- Mr Michel ARNAUDET demande le renouvellement de 2 ordinateurs portables de classe enseignant car ils sont trop vieux, obsolètes et souvent en panne. L'idéal serait de les remplacer pour la rentrée scolaire de septembre.

Manifestations à venir :

- 9/07 : invitation aux 10 ans de Cauvaldor
- 20/07 : vide grenier de l'association de pétanque SLLT
- 24/07 : ciné Belle Etoile avec le film (la tresse)
- 2/08 : fête de St Laurent
- 23/08 : fête de Crayssac

Fin de la séance : 20h58

Vu la Maire,

Vu le secrétaire,

Stéphanie ROUSSIES

Michel ARNAUDET